

Santé Canada - Direction des aliments

Renseignements généraux	
Ministère responsable	Santé Canada
Partenaires	Parmi les partenaires que l'on trouve au sein de Santé Canada, mentionnons le Programme des drogues vétérinaires (PDV), la Direction générale de la santé de la population et de la santé publique (DGSPSP), la Direction générale de la santé des Premières nations et des Inuits (DGSPNI), et l'Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire (ARLA). Parmi les partenaires extérieurs à Santé Canada, mentionnons : les autres ministères et organismes fédéraux, en particulier l'Agence canadienne d'inspection des aliments (ACIA), Agriculture et Agroalimentaire Canada (AAC), le ministère des Pêches et des Océans (MPO); les gouvernements provinciaux et territoriaux ainsi que certaines municipalités. Au nombre des intervenants du domaine de la salubrité alimentaire, mentionnons l'industrie alimentaire, les hôpitaux et les organismes non gouvernementaux et établissements d'enseignement.
Date d'entrée en vigueur	Permanent, programme bien établi
Date d'expiration	Permanent
Site Web	http://www.hc-sc.gc.ca/food-aliment
Objet	<p>Protéger et améliorer la santé de la population du Canada par la mise en œuvre de politiques et de programmes reposant sur des études scientifiques dans le domaine de l'alimentation saine et nutritive.</p> <p>Élaborer une politique, établir des normes, mener des recherches, exercer une surveillance, procéder à une revue pré-vente, procéder à une évaluation des risques dans certains domaines tels que les additifs, les contaminants chimiques et microbiologiques, les nutriments, les aliments non traditionnels et les constituants et procédés alimentaires.</p> <p>Déterminer dans quelle mesure les activités de l'Agence canadienne d'inspection des aliments liées à la salubrité alimentaire donnent de bons résultats.</p>
Rôles et contributions	<p>Au Canada, de multiples instances se partagent la responsabilité de la salubrité alimentaire.</p> <p>Santé Canada</p> <p>La <i>Direction des aliments</i> élabore les politiques et définit les normes liées à la salubrité alimentaire et à la valeur nutritionnelle des aliments vendus au Canada. Elle détermine de plus dans quelle mesure les activités de l'Agence canadienne d'inspection des aliments liées à la salubrité alimentaire sont efficaces.</p> <p>Le <i>PDV</i> a pour objet d'évaluer la salubrité, l'efficacité et la qualité des drogues vétérinaires.</p>

La *Direction générale de la santé et de la population et de la santé publique* exerce une surveillance, mène des enquêtes relativement à l'incidence de maladies de source alimentaire. Elle fait de plus la promotion de la capacité des Canadiens de maintenir et de renforcer leurs pratiques en matière d'alimentation saine en créant des milieux favorables et en exerçant un leadership dans le domaine de la politique, des programmes, du perfectionnement des connaissances, de l'éducation et de la sensibilisation du public.

La *Direction générale de la santé des Premières nations et des Inuits* appuie les programmes de nutrition communautaire adaptés et pertinents sur le plan culturel menés auprès des collectivités des Premières nations et des Inuits. Elle veille à maintenir des disponibilités alimentaires salubres, acceptables et abordables et favorise la compréhension ou la mise au point de connaissances touchant tous les aspects des modes alimentaires traditionnels et modernes et ce, de manière concertée.

L'*Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire* est chargée de réglementer l'utilisation de substances qui ont soi-disant une utilité dans la lutte antiparasitaire. Elle réglemente également d'autres substances, telles que les adjuvants et contaminants que renferment les produits antiparasitaires.

Autres organismes du gouvernement fédéral

L'Agence canadienne d'inspection des aliments est chargée de dispenser tous les services d'inspection du gouvernement fédéral liés à la salubrité alimentaire, à la fraude économique et aux exigences concernant les échanges.

Toutes les questions de santé publique - lesquelles englobent les aliments fabriqués, échangés et vendus à l'intérieur de leurs frontières - relèvent de la compétence des **gouvernements provinciaux et territoriaux**. Les gouvernements provinciaux procèdent à des inspections dans les établissements de traitement des aliments, les établissements de service alimentaire et de vente au détail d'aliments et dans le secteur des services d'alimentation. Dans certaines provinces, les administrations municipales interviennent également dans l'application des règlements. En termes généraux, la législation provinciale qui renvoie aux exigences énoncées par le gouvernement fédéral ou les reprend prévoit l'inspection de tous les établissements où les aliments destinés à la consommation humaine sont conservés afin d'être vendus.

L'**industrie alimentaire** assume la responsabilité principale en ce qui a trait à la salubrité de tous les produits. Il lui incombe également de diffuser des renseignements pertinents aux consommateurs afin qu'ils puissent faire des choix éclairés.

Le public peut accéder à tous les renseignements touchant les activités à

	<p>partir des rapports types et du site Web (http://www.hc-sc.gc.ca/food-aliment).</p> <p>L'utilisation des données de sondage et d'enquête touchant la compréhension du public et la reconnaissance du rôle et des contributions de la Direction des aliments n'ont été ni uniformes ni cohérentes. Le récent examen nutritionnel représente un bel exemple d'un cas où ces données ont été utilisées avec à-propos et succès.</p> <p>L'un des objectifs du financement prévu dans le cadre du budget fédéral de 1999 était d'établir des capacités en matière d'élaboration des politiques, lesquelles prévoient un processus décisionnel ouvert et reposant sur des mécanismes permettant une pleine consultation du public (p. ex., certaines audiences publiques, etc.). On espère que cette situation s'améliorera grâce à la création du Bureau de la participation des consommateurs et du public à l'intérieur de Santé Canada. La Direction des aliments s'engage à améliorer le processus décisionnel prévoyant divers mécanismes destinés à faire participer le public et à assurer le plein accès à l'information et la transparence dans le domaine de la formulation et de l'élaboration des politiques, de la législation, des normes, etc.</p>
Ressources	
Financement	<p>Quelque 450 personnes travaillent à la Direction des aliments dans divers endroits d'un bout à l'autre du Canada (Ottawa, Halifax, Longueuil, Toronto, Winnipeg et Burnaby).</p> <p>Le budget annuel est de l'ordre de 36 millions de dollars.</p>
Suivi et rapports	<p>La Direction des aliments dispose d'un système global de planification et de déclaration (SPD), lequel est lié au système de rapports financiers du Ministère (SAP/PIMR).</p> <p>On trouve les renseignements sur les dépenses dans les rapports annuels (RMR/PPR), auxquels on peut accéder sur le site Web de Santé Canada : http://www.hc-sc.gc.ca/.</p>
Mesures et rapports	
Répercussions / Résultats	<p>Parmi les résultats à long terme présentés dans le rapport sur les plans et priorités, mentionnons une réduction des maladies de source alimentaire et de l'incidence des maladies chroniques liées à l'alimentation; et un meilleur état nutritionnel des Canadiens (à la fois de façon générale et dans des domaines ciblés). Il n'existe pour le moment aucun extrant défini de façon précise.</p> <p>À l'heure actuelle, il n'existe aucune méthode standard pour les extrants et les résultats à suivre, mesurés et évalués. Dans le cadre du Projet d'élaboration de mesures du rendement (PEMR), on mène actuellement des travaux ayant pour objet d'élaborer et de mettre au point un cadre et un système de mesure du rendement pour la Direction des aliments qui soit flexible et qui facilite l'examen conceptuel et statistique de modèles logiques de rendement complexe et à composantes multiples. Ce système aurait pour objet :</p> <ul style="list-style-type: none"> • de faciliter l'obtention de résultats valides et fiables; • de guider efficacement les travaux relatifs à la mesure du rendement, que

	<p>l'objet principal visé soit les extrants, les résultats à court terme ou les résultats à long terme;</p> <ul style="list-style-type: none"> ce système sera tout aussi utile lorsqu'il sera utilisé pour des maladies aiguës et infectieuses comme les maladies chroniques et dégénératives. Un prototype de ce système de mesure du rendement a été mis au point et on a procédé à la « validation de principe » en 2001-2002. Les produits à livrer pour le 30 mars 2002 sont la démonstration du cadre de mesure du rendement de la Direction des aliments (avec le modèle qui l'accompagne et la trousse d'outils pour la gestion et l'analyse de l'information) lorsqu'il est utilisé avec plusieurs scénarios de mesure du rendement représentant un éventail de travaux réalisés par la Direction des aliments.
Indicateurs	<p>Parmi les travaux du PEMR de la DA menés en 2000-2001, mentionnons :</p> <ul style="list-style-type: none"> la création d'un répertoire des résultats sur la salubrité alimentaire obtenus dans d'autres pays, lequel comportait un modèle logique des indicateurs et des mesures éventuels des extrants et résultats; la réalisation d'une enquête sur les sources d'information présentes à l'intérieur de Santé Canada et qui sont susceptibles d'être utilisées pour mesurer les résultats; l'élaboration d'un cadre commun à partir duquel on pourra élaborer et mettre au point des mesures du rendement; la formation de certains membres du personnel aux fins de l'élaboration de modèles logiques et de l'établissement de mesures du rendement pour les résultats choisis. <p>En 2001-2002, on examinera les sources possibles de données et d'information de même que les contacts établis au sein d'organisations susceptibles de recueillir de telles données ou de tels renseignements, y compris l'élaboration de modèles logiques pour des activités et projets clés, la sélection des mesures nécessaires et l'évaluation de l'efficacité de ces activités et projets.</p>
Indicateurs comparable	<p>Au Canada, il n'existe aucun indicateur de comparaison connu. Bon nombre de pays, notamment les États-Unis, le Royaume-Uni et l'Australie, ont toutefois mis au point des indicateurs qui pourront être comparés à ceux qui seront mis au point par la Direction des aliments. Selon les indicateurs choisis, il sera peut-être possible de comparer les résultats touchant la salubrité alimentaire aux données canadiennes recueillies au cours des années antérieures afin d'établir des points repères et de déterminer les tendances.</p> <p>Dans le cadre des travaux du PEMR de la DA menés en 2000-2001 et 2001-2002, des travaux liés à la définition, l'emplacement, la collecte et le stockage de données et d'information ayant trait à la mise en œuvre d'un cadre de mesure du rendement seront menés de façon permanente pour la Direction des aliments.</p>
Évaluation / évaluations de tierces parties	<p>En juillet 2000, un consultant externe a procédé à une évaluation formative de la politique de Santé Canada « en matière d'alimentation ». On a, dans le cadre d'un contrat de sous-traitance, demandé au consultant de procéder à cette évaluation afin d'obtenir des indices précoces quant à l'efficacité d'une politique de Santé Canada et de faciliter ainsi la prise de décisions en ce qui a trait aux changements qu'il faudrait éventuellement apporter à la politique pour</p>

	<p>la période 2001. Cette évaluation a été conçue à partir d'un modèle d'enseignement des techniques d'évaluation de l'apprentissage utilisé pour le personnel de Santé Canada à l'occasion d'activités bien définies menées dans le cadre de l'évaluation globale de même que du jumelage d'autres activités avec les consultants.</p>
<p>Partage de l'information et pratiques exemplaires</p>	<p>Un exposé intitulé : « Modèle générique pour la gestion et l'analyse de l'information - Contexte de la mesure du rendement » (« Generic Model for Information Management and Analysis - Performance Measurement Context ») a été présenté au Comité du PEMR du ministère en juillet 2000.</p> <p>Un exposé intitulé « Projet d'élaboration de mesures du rendement (PEMR) mené à la Direction des aliments » a été présenté à l'atelier sur le PEMR, tenu à Ottawa les 13 et 14 février 2001; on y trouvait des participants de Santé Canada et d'autres ministères fédéraux.</p> <p>De plus, des renseignements sur les projets menés dans le cadre du PEMR de la Direction des aliments ont été fournis au personnel dans un article intitulé « Nouveau projet en cours à la Direction des aliments » (« New Project Underway in Food Directorate ») publié dans le numéro de novembre du bulletin d'information de la Direction des aliments intitulé « Matière à réflexion » _____</p> <p>Un exposé par affiche portant sur les travaux initiaux menés lors de la réunion sur la salubrité alimentaire et la recherche sur la nutrition du gouvernement fédéral tenu à Ottawa, en septembre 2000.</p> <p>Un exposé par affiche sur les travaux initiaux a été présenté lors de la 43^e assemblée annuelle de la Fédération canadienne des sociétés de biologie tenue en juin 2000.</p> <p>Un exposé a été présenté lors de la réunion annuelle de la Société canadienne d'évaluation qui s'est tenue à Banff, en Alberta en mai 2001.</p>

Publication de rapports	Les détails du programme d'évaluation restent encore à déterminer. Les résultats de notre rendement seront publiés sur notre site Web. Parmi d'autres modalités de communication de l'information, mentionnons les comptes publics et les rapports de rendement du Ministère.
Participation des Canadiens	
Mécanismes en vue d'assurer la participation des citoyens à l'établissement des priorités sociales et à l'examen des répercussions	Aucune méthode n'a encore été mise au point.
Mécanismes d'information du public	Aucune méthode n'a encore été mise au point.
Engagements en matière de services	
Accessibilité des critères d'admissibilité au public	Aucune méthode n'a encore été mise au point.
Existence et disponibilité des engagements en matière de services	Aucune méthode n'a encore été mise au point.
Mesure et publication de rapports	Aucune méthode n'a encore été mise au point.
Appels et plaintes	
Existence, disponibilité et communication des mécanismes	Aucune méthode n'a encore été mise au point.
Suivi et publication de rapports	Aucune méthode n'a encore été mise au point.
Mobilité	
Existence de mesures	Non applicable puisque la Direction des aliments s'occupe des questions de salubrité alimentaire et de nutrition et non des programmes ayant trait à l'enseignement postsecondaire, à la formation, à la santé et aux services sociaux ainsi qu'à l'aide sociale.